

C'est à l'école que les enfants sont le plus en sécurité

Michaël Corcolle

Depuis une dizaine d'années l'Observatoire National de la Sécurité des Etablissements Scolaires, dresse le bilan de la sécurité dans les établissements publics et privés sous contrat. Selon son dernier rapport, l'école est l'endroit où les enfants ont le moins d'accident.

Avant tout, quelques chiffres

En comparaison du nombre d'accidents impliquant des mineurs (un million chaque année), les accidents survenant dans l'enceinte d'un établissement scolaire sont peu nombreux et généralement sans gravité. On entend par accidents graves, des accidents nécessitant une hospitalisation de plus de 48 heures (en 2003, ils représentaient moins de 2% des accidents recensés et sont en continuelle diminution depuis plusieurs années). De nouvelles mesures de prévention des risques telles que la généralisation des PAI (Projets d'Accueil Individualisé, qui détaillent les modalités de prise en charge des enfants allergiques et hautement allergiques), ne sont sans doute pas étrangères à cette baisse des accidents graves, puisqu'ils permettent de réduire de façon significative les conséquences des accidents liés à l'absorption accidentelle d'un aliment allergène.

Le collège plus dangereux

Dans le premier degré, c'est dans la cour de récréation et sur les terrains de jeux que les accidents surviennent le plus fréquemment. Ils représentent près de 70% des accidents, principalement dus aux chutes et aux chocs entre deux enfants. C'est, en général, la tête qui "prend en premier", provoquant de nombreux accidents des dents. On constate également que le nombre et la gravité des accidents augmentent avec l'âge des enfants et ce, jusqu'à la sixième. C'est cependant au collège que les accidents sont, proportionnellement, les plus nombreux; les "accidents de couloir", résultats de chahuts ou de bousculades, ainsi que les accidents survenant pendant les cours d'Education Physique et Sportive étant majoritaires. Dans la liste des pathologies les plus fréquentes, ce sont les traumatismes des membres et en particulier des doigts qui tiennent le haut du pavé.

Les accidents sont moins nombreux au lycée mais sont plus graves dans les filières techniques et notamment dans les sections où les élèves travaillent sur des machines. C'est d'ailleurs dans les classes de BEP que les accidents graves sont les plus fréquents.



Deux constats sans surprise : d'une part, les garçons se blessent plus que les filles (plus de 60% des accidentés). D'autre part, c'est le vendredi qu'on dénombre le plus d'accidents.

On constate enfin que les accidents sont plus nombreux lorsque :

- Les locaux ne sont pas ou plus adaptés à l'âge ou au nombre d'enfants (exiguïté des couloirs, dureté des sols dans les cours de récréations, etc.)
- Des enfants d'âges très différents se retrouvent ensemble dans un lieu de détente (activités et gabarits très différents)
- La surveillance est insuffisante ou inadaptée (il faut noter que dans plus d'un tiers des cas, l'accident implique ou est causé par un ou plusieurs autres enfants)

On peut donc dégager deux axes majeurs dans la lutte contre les accidents et leurs conséquences. D'une part, agir sur les causes afin de limiter le nombre d'accidents; d'autre part, agir, lorsque l'accident s'est produit, sur la prise en charge des accidentés. Il s'agit alors d'éviter le suraccident et de mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour que l'état de la victime ne s'aggrave pas. Il faut savoir que l'on dénombre encore une vingtaine d'accidents scolaires mortels chaque année en France.

Mieux vaut prévenir que guérir

Dans de nombreux cas, il est possible de réduire les risques d'accidents en "repensant" les lieux de circulation et de détente des enfants. La restructuration complète des cours de récréation et des gymnases, sur le plan de l'architecture et des équipements permet cette réduction significative des risques.

Si l'école est un endroit relativement sûr, la marge de progression reste importante. En effet, toujours selon les rapports de l'Observatoire, 10 % des établissements font l'objet d'un avis défavorable de la commission incendie et moins d'un tiers des établissements respectent les obligations réglementaires. La vétusté de certains équipements sportifs est notamment montrée du doigt.

Eviter l'aggravation

Lorsque l'accident survient, l'état du blessé est susceptible de s'aggraver à tout moment. Un accident pouvant sembler bénin de prime abord, peut dissimuler un problème grave. La connaissance des rudiments de premiers secours est donc une nécessité. En cas d'accident grave, le pronostic vital peut être engagé et dans ce cas, l'intervention d'un secouriste formé dans les 5 minutes qui suivent l'accident est tout à fait prépondérante.

Les accidents entraînant un choc à la tête, par exemple, sont extrêmement fréquents. S'ils se soldent la plupart du temps par une grosse bosse, souvent spectaculaire mais généralement sans aucune gravité, ils peuvent entraîner un traumatisme crânien qui, s'il n'est pas décelé à temps, peut entraîner la mort fulgurante de l'enfant. Etre capable de suspecter un traumatisme crânien, de mettre un enfant inconscient en position de sécurité voire, dans des cas extrêmes mais heureusement plus rares, de pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire sont autant de gestes qu'il est absolument indispensable de maîtriser.

On dit également fréquemment que le sauveteur formé aux gestes élémentaires de premiers secours est le premier maillon de la chaîne des secours. En France, les services de secours ont beau être performants, ils ne peuvent se mettre en place efficacement que dans la mesure où ils sont prévenus rapidement et mobilisés en connaissance de cause.

En conclusion

l'intervention d'une personne formée permettra donc :

- de reconnaître un accident potentiellement grave;
- d'éviter le suraccident;
- d'alerter les secours efficacement;
- de pratiquer, si besoin, les gestes nécessaires à la survie du blessé.

Dans son dernier rapport, l'Observatoire National de la Sécurité des Etablissements Scolaires propose notamment de doter les enseignants qui utilisent un équipement sportif, d'un



téléphone portable (en cas d'absence de téléphone sur les lieux) et de diffuser plus largement aux enseignants, une formation aux gestes de premiers secours.

Il faut savoir que d'un point de vue strictement juridique, rien n'oblige le personnel d'un établissement scolaire à être formé aux premiers secours et, à l'exception de certaines filières techniques présentant des risques spécifiques, aucun quota de secouristes n'est imposé.

La France, mauvais élève de l'Europe

Les initiatives de formation existent mais restent rares, relativement isolées et sont, la plupart du temps, le fait d'une ou deux personnes (enseignants, acteurs de la communauté éducative ou encore élèves ayant une activité associative). C'est souvent dans le cadre d'une démarche personnelle que les enseignants accèdent à un cursus de formation aux premiers secours.

Il y a quelques années, à l'initiative de la Croix-Rouge Française, la SOFRES a réalisé, un sondage établissant que 93 % des Français jugent qu'il est important de se former aux premiers secours. Paradoxalement, on estime qu'à peine 5 à 7 % d'entre eux sont initiés "aux gestes qui sauvent".

En matière de premiers secours, la France accuse en effet un retard considérable sur ses voisins européens, en particulier d'Europe du Nord. Avec un nombre de personnes formées très en dessous de la moyenne, la France est, sans conteste, le mauvais élève de l'Europe.

Cette prise de conscience collective est dans l'air du temps et les campagnes de sensibilisation se multiplient pour inciter, enfin, le plus grand nombre à apprendre "les gestes qui sauvent".

Diverses options sont actuellement à l'étude mais deux d'entre-elles se dégagent assez nettement des autres. La première consisterait, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays européens tels que l'Allemagne ou la Suisse, à ajouter une épreuve ou un prérequis de secourisme avant de passer le permis de conduire.

La seconde option, qui semble avoir la préférence des pouvoirs publics français, serait d'inclure le secourisme dans les programmes scolaires.

Le secourisme, une matière comme les autres

En effet, la mise en place de diverses mesures, qui visent à la généralisation de la formation des gestes d'urgence dans les écoles, sont attendues avec impatience. Le ministre de l'Education Nationale l'a annoncé au mois de septembre en ces termes "Le secourisme (...) va devenir une matière comme les autres".

La loi de modernisation de la Sécurité Civile va également dans ce sens et notamment l'article 5 qui stipule que : "Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours. Cette formation ne peut être assurée que par des organismes habilités ou des associations agréées".

Les décrets d'application de cette loi n'étant pas encore parus, il est encore difficile de savoir précisément quelle forme prendront ces initiations mais il ne semble pas raisonnable d'imaginer que ce soit les enseignants qui s'en chargent, du moins pas dans un premier temps. Une association au moins, la Croix-Rouge Française pour ne pas la citer, a d'ores et déjà démontré son savoir-faire en matière d'organisation de "formations de masse" dans le domaine des premiers secours, en prenant en charge, à elle seule, l'initiation des jeunes gens convoqués aux Journées d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD), soit toute une classe d'âge (environ 450 000 jeunes âgés de 17 à 18 ans). Néanmoins, et quelle que soit la forme qui sera retenue, la mise en place généralisée d'initiations de premiers secours dans tous les établissements scolaires du territoire ne sera pas une mince affaire, notamment sur le plan logistique.

En attendant l'institutionnalisation de l'enseignement des premiers secours à l'école, rien n'empêche la communauté éducative d'anticiper et de commencer à sensibiliser enfants et adultes, en contractant des partenariats ponctuels ou pérennes avec une association agréée pour l'enseignement des premiers secours. Qu'il s'agisse d'une initiative isolée d'un enseignant ou d'un projet plus général visant tout un établissement ou un regroupement d'établissements, la plupart des délégations ou comités locaux de ces associations, sont en mesure de fournir des prestations de formation ou de sensibilisation sur mesure.

L'organisation d'ateliers de prévention ou de sensibilisation aux premiers secours ne s'improvise pas. Le choix des thèmes abordés, des supports pédagogiques et le découpage des séances se doivent d'être adaptés au public (âge, quartier, cadre d'apprentissage). S'il est possible d'organiser des animations de prévention dès la maternelle, l'apprentissage, à proprement parler, des gestes élémentaires de premiers secours n'est pas recommandé avant 10 ans. Dès 12 ans, les enfants possèdent les notions d'anatomie nécessaires pour comprendre et assimiler l'intégralité d'une formation de base aux premiers secours, et possèdent dans l'immense majorité des cas, la force physique nécessaire pour réaliser la totalité des gestes. Les moniteurs de premiers secours inscrivent généralement leurs actions dans une démarche militante. Selon qu'ils forment des enfants ou des enseignants, cette démarche n'est pas la même car les objectifs sont différents. Lorsqu'ils s'adressent à des enseignants, c'est avant tout pour les rendre opérationnels en cas de situation d'urgence. On cherche à former plus qu'à sensibiliser à l'importance de la formation, ce stade-là étant dépassé.

Si l'on s'adresse à des enfants, on insiste plus sur la prévention des accidents et l'alerte. L'enseignement des gestes techniques est secondaire car le réinvestissement de cet apprentissage en cas d'accident est limité. En revanche, l'enfant devient vecteur d'information et d'enthousiasme auprès de ses proches. Lorsque l'enfant rentre chez lui avec un diplôme de sauveteur en poche, il provoque une réaction, une sorte de déclic entraînant un désir de formation chez les adultes.

Si les résultats concrets de ce type d'initiatives sont difficiles à évaluer en terme d'efficacité, c'est dans tous les cas, l'occasion de véhiculer des idées citoyennes et de parler ouvertement avec les enfants de leur quotidien, de certaines de leurs craintes, d'aborder des notions difficiles telles que l'entraide, le respect des personnes, la vie, la mort.

En savoir plus :

<http://www.education.gouv.fr/syst/ons>

TABLEAUX ANNEXES

Statistiques établies par l'Observatoire National de la Sécurité des Etablissements Scolaires et d'Enseignement Supérieur sur la base des informations remontées par les établissements dans sa base BAOBAC (BAse d'Observation des Accidents scolaires et universitaires) pour l'année scolaire 2003/2004

Le total des dossiers saisis dans la base BAOBAC est de 58 271. Il est en très forte évolution dans le primaire avec 24 879 dossiers analysés pour 18 269 en 2003. Le total national de la base BAOBAC dans le secondaire (éducation nationale) est de 28 710 dossiers contre 30 780 l'année dernière. Les données émanant de l'enseignement supérieur (accidents d'étudiants) n'ont pu être exploitées en raison du nombre de réponses en évolution mais jugé encore trop faible en terme statistique.

Les accidents dans l'enseignement primaire

	Nombre d'accidents recensés	Nombre total d'élèves	Fréquence
CP	2 697	783 532	0,24 %
CE1	3 222	822 42	0,39 %
CE2	3 338	797 725	0,42 %
CM1	3 782	793 648	0,48 %
CM2	4 487	801 511	0,56 %

Sur l'ensemble de l'élémentaire, la fréquence des accidents est de 0,44 % soit 1 accident pour 228 élèves.

Les accidents au niveau du collège

La base de données 2003/2004 compte 16 203 accidents recensés au niveau du collège

	Nombre d'accidents recensés	Nombre total d'élèves	Fréquence
6ème	4 173	822 788	0,57 %
5ème	3 786	801 496	0,47 %
SEGPA	580	106 354	0,55 %
4ème	3 769	798 799	0,47 %
3ème	3 355	823 610	0,41 %

Sur l'ensemble des collèges la fréquence des accidents est de 0,48 % soit 1 accident pour 207 élèves.

LIEU	% des accidents
Gymnase	38,1 %
Cour de récréation	21,9 %
Terrain de sport	14,7 %
Couloir	5,2 %
Escalier	4,8 %
Salle de classe	2,7 %

Les accidents au niveau du lycée

La base de données 2003/2004 compte 12 507 accidents recensés au niveau du lycée

	Nombre d'accidents recensés	Nombre total d'élèves	Fréquence
Seconde	1 809	533 682	0,34 %
Première	1 765	488 004	0,36 %
Terminale	1 617	489 295	0,33 %
CAP	1 184	86 375	1,37 %
BEP	4 343	432 998	1,00 %
BAC PRO	1 581	176 897	0,89 %

La fréquence des accidents est beaucoup plus importante dans l'enseignement professionnel avec les accidents survenus en atelier.

LIEU	% des accidents
Gymnase	41,2 %
Terrain de sport	15,2 %
Atelier	14,7 %
Cour de récréation	4,7 %
Escalier	4,4 %
Couloir	3,2 %
Salle de classe	2,7 %

Biographie express



MICHAËL CORCOLLE

Animateur professionnel et secouriste depuis 1991, créateur et webmaster du site www.securisme-pratique.com. Douze années passées dans les Équipes Secouristes de la Croix-Rouge (Sevran, Le Bourget puis Paris 10 dont il a été directeur adjoint chargé du secourisme). Titulaire du BNS, du CFAPE, du BNMP, du monitorat SST et du diplôme CRF de Chef d'Intervention. A encadré une centaine de formations AFPS et quelques CFAPE.